

Solidarité

Ils se mobilisent pour leur joueur menacé d'expulsion

Un joueur de l'AS Fribourgeoise a vu sa demande d'asile rejetée. Au sein du club, la mobilisation s'organise afin de lui venir en aide

Théo Allegrezza
@theoallegrezza

Sur le terrain, la première équipe de l'AS Fribourgeoise réalise jusqu'ici une excellente saison. En tête de son groupe de quatrième ligue de football amateur après le premier tour, elle vient de se qualifier pour les quarts de finale de la Coupe genevoise. Mais une autre partie se joue hors du terrain: le club se mobilise depuis plusieurs semaines pour qu'un de ses joueurs ne soit pas expulsé vers son pays d'origine, le Togo.

Son défenseur central Kodjo Sossou est requérant d'asile. Âgé de 31 ans, il est arrivé en Suisse en 2015 et vit au foyer de la Praille, où il travaille en tant qu'intendant. «Au début du mois de septembre, j'ai remarqué qu'il n'était pas en forme», se rappelle Shpetim Arifi, président de l'AS Fribourgeoise. Le joueur se livre: sa demande d'asile vient d'être rejetée par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). «J'étais abasourdi, poursuit Shpetim Arifi. Kodjo est quelqu'un d'assez timide. On n'était pas au courant de sa situation.»

«Je risque ma vie»

Joueur «solide» qui ne rechigne pas à «faire l'effort», Kodjo Sossou est très apprécié au sein du club. Rapidement, spontanément, la mobilisation s'organise au Bois-des-Frères. Proxifoot, le site spécialisé sur le football genevois, s'en fait l'écho. «On a mis sur pied une récolte de fonds auprès de nos quatre équipes afin de payer les frais d'avocat», raconte Ludovic Glassey, un ex-coéquipier et membre du comité.

Au début d'octobre, mauvaise nouvelle. Ludovic Glassey reçoit un appel du centre de détention de Favra. «C'était Kodjo. Il avait été arrêté en vue de son expulsion. La police était venue le cher-



Les joueurs de l'AS Fribourgeoise lors de leur préparation cet été en Valais. Vêtu d'un t-shirt blanc, Kodjo Sossou est debout, le deuxième en partant depuis la droite. DR

cher au foyer.» Les joueurs de l'AS Fribourgeoise viennent le voir en détention, lui apportent des habits et des cartes pour téléphoner.

Dans l'intervalle, Ludovic Glassey et des coéquipiers se démènent pour recueillir de «nouveaux éléments» pour la procédure d'asile. L'objectif est de conduire le SEM à réexaminer le dossier. Car Kodjo Sossou «risque sa vie» s'il rentre dans son pays d'origine. Des contacts sont pris avec sa famille et des journalistes au Togo. Ils permettent notamment de mettre la main sur des coupures de presse qui montrent que Kodjo Sossou est recherché par le gouvernement. «J'ai dû trouver quelqu'un à Genève pour traduire un article qui était en mina, un dialecte», relève Ludovic Glassey.

Au Togo, Kodjo Sossou s'est retrouvé mêlé à la lutte qui oppose le gouvernement et l'opposition. Le pouvoir en place depuis 1967 - Faure Gnassingbé a succédé en 2005 à son père, Étienne Gnassingbé Eyadema - l'accuse d'avoir été l'un des auteurs d'un incendie survenu en 2013 au marché de Lomé. Kodjo Sossou explique que c'est en fait le gouvernement qui lui a demandé de porter le cha-

peau publiquement et d'incriminer l'opposition. Au lieu de l'argent promis, Kodjo Sossou finit en prison. À sa sortie, après plusieurs mois, sa famille organise son exfiltration. «Sans cette histoire d'incendie, je n'aurais jamais quitté mon pays», souligne Kodjo Sossou.

La mobilisation de l'AS Fribourgeoise porte ses fruits. Six semaines après son incarcération, Kodjo Sossou voit sa demande de libération acceptée par la justice. Une décision très rare, selon son avocat. «Quand on a eu la réponse, c'était la fête, témoigne Ludovic Glassey. On est allé le chercher avec d'autres coéquipiers. Au club, tout le monde était euphorique.»

Ultime recours

La joie sera de courte durée. Trois jours plus tard, soit lundi dernier, le SEM fait savoir qu'il a rejeté l'appel. Les nouveaux éléments apportés n'ont pas été jugés suffisants. «On a vécu un véritable ascenseur émotionnel, confie Ludovic Glassey. On espérait au moins un peu de répit.» Depuis, Kodjo Sossou, qui est hébergé par un coéquipier, vit dans l'anxiété de voir les policiers débarquer à nou-

veau pour l'emmener. Il n'a pas pris part au dernier match de Coupe de son équipe. «Je n'avais pas la tête à ça.»

Reste une lueur d'espoir. Un ultime recours auprès du Tribunal administratif fédéral. Les chances sont infimes, mais les joueurs de l'AS Fribourgeoise ont décidé de tenter le coup. «Le recours n'a pas d'effet suspensif. Cela veut dire que lorsque le tribunal prendra une décision, Kodjo Sossou pourrait avoir déjà été reconduit au Togo», explique son avocat. Dans l'entourage du club, des employés se sont manifestés pour engager Kodjo Sossou. «La procédure d'asile ne prend pas en compte l'intégration des requérants», précise toutefois l'avocat.

À l'AS Fribourgeoise, on tient à dire qu'on ne s'oppose pas à la politique d'asile de la Suisse. La démarche se veut apolitique. «On est une grande famille, assure Ludovic Glassey. Si on peut aider un de nos joueurs, on le fait.» Le président Arifi abonde: «Ces derniers temps, le football amateur a malheureusement fait les gros titres pour des faits de violence. Or c'est l'occasion de rappeler que ce sport est fait d'humain et d'entraide.»

Le Bout-du-Monde ouvre une buvette intégratrice

Les sportifs du stade du Bout-du-Monde pourront se rafraîchir grâce aux Établissements publics pour l'intégration

Le sport passe pour être un formidable vecteur d'intégration. Le nouveau restaurant-buvette du stade du Bout-du-Monde - 12, route de Vessy - s'y emploiera en tout cas: la Ville de Genève a en effet confié la gérance de celui-ci aux Établissements publics pour l'intégration (ÉPI). C'est le 7^e restaurant genevois tenu par cette institution qui accueille, chaque année, plus de 2000 personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Et l'inauguration du BdM, lundi en fin de journée, a été à la hauteur de ce beau projet inclusif destiné à gommer la différence. Dans la joie en plus! Les nouveaux serveurs avaient ainsi la banane pour accueillir le Tout-Genève. Parmi eux, tant le maire Sami Kanaan que le conseiller d'État Thierry Apothéloz ont apprécié. «Un lieu comme le BdM est un espace de convivialité

indispensable à un centre sportif comme le Bout-du-Monde, estime le maire. Qu'en plus les valeurs du sport et celles de l'économie sociale et solidaire s'y rassemblent est d'autant plus réjouissant.»

Ancien champion de sprint, Pascal Thurnherr - aujourd'hui organisateur du meeting AtletiCAGenève - ne cachait pas, lui non plus, son intérêt: «Ce stade a longtemps été ma deuxième maison!»

Ouvert 7 jours sur 7 de 11 h à 23 h*, le BdM permettra aux sportifs de croquer un morceau après l'effort; il représentera surtout un tremplin vers le monde de la restauration pour la dizaine de collaborateurs en emploi adapté qui se relaieront afin de satisfaire la clientèle. «Les conditions de travail de nos usagers seront proches de celles imposées par les employeurs du canton, avec notamment des horaires contraignants, le soir ou le week-end», conclut Alain Kolly, directeur général des ÉPI.

Laurence Bézague
@lbezague007

* De 11 h à 18 h et fermé le week-end durant les périodes creuses

PUBLICITÉ



Sollicitation d'offres pour la location d'un pavillon saisonnier destiné à la vente de boissons et petite restauration au Bois-de-la-Bâtie

La Ville de Genève (ci-après: la Ville) se propose de louer à une personne physique, pour cinq saisons consécutives (2019-2023 inclus), soit du 1^{er} mars au 31 octobre de chaque année, à l'exception de l'année 2019 (1^{er} mai au 31 octobre), un **pavillon (bail portant sur une construction mobilière)** installé au Bois-de-la-Bâtie à Genève et destiné à la vente de glaces, boissons et petite restauration.

Le pavillon sera fourni par la Ville au ou à la candidat-e retenu-e. Les frais d'installation du pavillon sont à la charge de la Ville. Dès le printemps 2020, l'exploitant-e devra exploiter, en sus du pavillon, un triporteur mobile acquis à ses frais, afin d'étendre l'offre de boissons et nourriture à d'autres sites du parc, notamment à proximité de la pataugeoire.

Le loyer du pavillon est fixé, pour toute la saison, à CHF 5'250.- en 1^{ère} année (du 1^{er} mai au 31 octobre 2019), CHF 7'500.- en 2^{ème} année, CHF 8'000.- en 3^{ème} année, CHF 8'500.- en 4^{ème} année et CHF 9'000.- en 2023. Ces montants sont soumis à TVA. A ce montant s'ajoutera la taxe liée à une permission précaire et saisonnière pour l'usage du domaine public, calculée sur l'emprise totale, à raison de CHF 75.-/m²/an + TVA.

A l'issue de la saison 2023 (terme fixe), le bail mobilier ne sera, en principe, pas reconduit. Il en est de même pour la permission d'exploiter le triporteur.

Les documents correspondants au pavillon (cahier des charges, bail à loyer mobilier recensant notamment les obligations du locataire, plan de site, plan et descriptif technique du pavillon) peuvent être retirés à compter du 28 novembre 2018 auprès du:

Service de l'espace public
Boulevard Helvétique 29 - 1^{er} étage
1207 Genève

En outre, ces documents peuvent être téléchargés sur le site suivant: www.ville-geneve.ch/sep/soumissions

Les dossiers de candidature devront être déposés auprès du Service de l'espace public avant le **19 décembre 2018 à 16 h 30 au plus tard** ou envoyés par pli recommandé audit Service au plus tard à susdite date. L'enveloppe fermée devra comporter la mention «pavillon du Bois-de-la-Bâtie».

Les dossiers de candidature devront impérativement comporter:

- la copie d'une pièce d'identité du ou de la candidat-e et, s'il ou elle n'est pas de nationalité suisse, une copie de son permis d'établissement ou de séjour;
- un extrait du Registre du commerce, si le ou la candidat-e y est inscrit-e;
- un certificat de capacité;
- une attestation récente, soit de moins de 6 mois au jour du dépôt, de l'Office des poursuites et faillites et tout document attestant de la solvabilité du ou de la candidat-e;
- un certificat de bonne vie et mœurs et un extrait du casier judiciaire du ou de la candidat-e, datés de moins de 6 mois au jour du dépôt;
- un curriculum vitae et un descriptif des activités professionnelles exercées précédemment par le ou la candidat-e;
- une **lettre de motivation** décrivant l'expérience et les compétences du ou de la candidat-e dans le domaine, le concept d'exploitation et, notamment, la qualité et l'originalité des produits proposés (par ex. production artisanale, terroir, critères environnementaux, etc.), à des prix raisonnables.

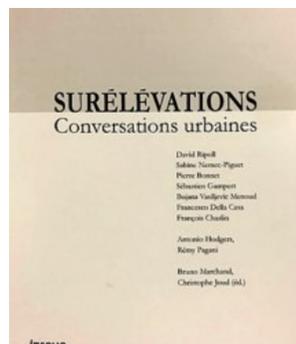
Le Conseil administratif de la Ville de Genève choisira parmi les dossiers de candidature, le/la candidat-e retenu-e. Son choix sera sans appel.

Un livre retrace dix ans controversés de surélévations

L'État et la Ville publient un ouvrage qui tire un trait sur les erreurs de jeunesse et ouvre des perspectives

Les surélévations ont dix ans. La loi qui a redonné vie à cette densification «par le haut» a été adoptée en avril 2008. Cet anniversaire valait bien un livre, qui vient de sortir. Son titre, «Surélévations, conversations urbaines», souligne à quel point ces ajouts sur les toits ont créé la polémique. Sa couverture rappelle les livres blancs, comme pour dire qu'il s'agit d'un manifeste pour une politique enfin concertée.

«La paix des surélévations», comme dit le conseiller d'État Antonio Hodgers, a effectivement été signée avec la Ville de Genève, qui jusqu'alors a combattu de nombreux projets. Depuis deux ans, une méthode a été mise en



L'ouvrage de 216 pages est richement illustré. DR

place pour juger de l'opportunité et de la qualité de ces travaux. Avant de construire, on demande aux architectes des études d'insertion du projet dans le quartier et dans la rue. «On sort enfin du bricolage», se réjouit Rémy Pagan, conseiller administratif de

la Ville. Selon l'architecte cantonal, Francesco Della Casa, cette méthode porte ses fruits et les projets sont meilleurs. Certains sont même refusés faute de qualité suffisante, alors qu'ils remplissent les conditions légales.

Le livre est donc l'occasion de faire un «arrêt sur image» dans ce processus longtemps chaotique et de tirer un trait sur les erreurs de jeunesse. Il commence par une plongée dans le passé, qui permet à l'historien David Ripoll de nuancer l'idée selon laquelle Genève a densifié sa Vieille-Ville car elle était à l'étroit dans ses murs.

L'ouvrage, richement illustré par des photos et des plans, décrit ensuite la genèse de la loi de 2008, puis la méthode mise en place il y a deux ans, ainsi que les aspects économiques liés à ces transformations. Il se termine par un chapitre sur Paris qui se met à

surélever. Genève serait-il un exemple pour la capitale française? «Nous ne faisons pas la promotion des surélévations, prévient l'architecte cantonal. Nous insistons plutôt sur les risques liés à des opérations spéculatives qui se profilent dans la capitale.»

En dix ans, 400 logements ont été construits en ville par surélévation. Cette technique n'est plus présentée comme une réponse à la pénurie, ce qui va contribuer à apaiser les passions. La prochaine étape consistera à mieux tenir compte des effets des surélévations sur la ville en termes de voirie ou de stationnement, ainsi que de besoins en espaces publics supplémentaires.

Christian Bernet
@CCBernet

«Surélévations, conversations urbaines» Plusieurs auteurs, Éditions Infolio, 216 pages, 49 francs